

CONSEIL NATIONAL

7 octobre 2024 en visioconférence

Présent-e-s : BN : Hélène BROCHARD, Anne-Marie VAILLANT, Julien VIDAL, Jean-Rémi FRANCOIS, Loriane DEMANGEON ; Magali MEUNIER (Aquitaine), Julia MORINEAU-EBOLI (Auvergne, Numérique), Marie-Hélène LE GOFF (Bretagne), Anaïs ARLOT (Centre), Christophe DANIEL (Franche-Comté), Lynn ALEXANDRE Floriane BRUN (VP Ile-de-France), Stella DELORD (Languedoc-Roussillon), Isabelle MARTIN (VP Lorraine), Annie-Rose PICHONNIER (Normandie), Cécile MICHEL (PACA Corse), Violaine GODIN (Pays de la Loire), Christian MASSAULT (Rhône-Alpes) . Eléonore CLAVREUL (CI), Cécile Trévian (Formation), Claire GAUDOIS (Bibliothèques en réseau, Comité d'éthique), Cyrille JAOUAN (Numérique), Dominique LAHARY (comité d'éthique, bibliothèques en réseau, RH), Xavier GALAUP (Advocacy) ; Isabelle MARQUE (commission jeunesse); Claire DUPUY, Aurélie AYOUDJ, Delphine MARTINCOURT

Excusées : Eléonora LE BOHEC LETTIERI (BN), Katia FONDECAVE (Bourgogne), Julie CURIEN (Bibliothèques vertes), Monique CALLINON (BU-BS)

SOMMAIRE

1. LES PUBLICATIONS DE L'ABF.....	1
2. LES ACTUALITÉS DES COMMISSIONS.....	3
COMMISSION FORMATION - Delphine et Cécile.....	3
COMMISSION INTERNATIONAL - Éléonore.....	3
COMMISSION LÉGOTHÈQUE - Selma.....	4
COMMISSION ADVOCACY - Xavier.....	4
COMMISSION RESSOURCES HUMAINES – Groupe de travail consacré aux statuts et concours - Dominique.....	4
COMMISSION NUMÉRIQUE - Julia.....	5
3. LES TRAVAUX DU COMITÉ D'ÉTHIQUE.....	5
4. LE BILAN DES OPÉRATIONS SÉDUCTION DU 3 OCTOBRE 2024.....	6
5. ÉLECTIONS À VENIR.....	7

1. LES PUBLICATIONS DE L'ABF

LA NOUVELLE REVUE

La lettre de mission a été diffusée au CN pour échanges et validation. Elle reflète la politique éditoriale souhaitée par l'ABF. Le comité éditorial ne comporte pas de responsable mais un représentant du comité participe au CN.

Dominique suggère qu'un-e représentant-e du BN continue à participer à ce comité (ce qui est le cas actuellement avec Anne-Marie). Il regrette que cette lettre de mission ne concerne pour le moment que la revue et qu'elle ne soit pas étendue aux autres activités éditoriales : site web, articles dans la presse, réseaux sociaux, etc.

Hélène : c'est une première étape dans la formalisation d'une politique éditoriale pour l'ABF. Il est important de formaliser ces éléments au moment de redémarrer la publication de la revue, mais un travail plus large sur l'ensemble de la politique éditoriale sera en effet à élaborer ensuite.

Hélène : oui, première étape de formaliser le redémarrage de la revue imprimée. Le travail plus large sur la politique éditoriale sera à élaborer ensuite.

>> Avis du CN sur le principe de cette lettre de mission : consensus

LA PARUTION D'UN NUMÉRO 0

L'idée est de proposer d'éditer chaque année 2 numéros avec un dossier thématique par numéro. Un comité scientifique sera invité aux côtés du comité éditorial pour gagner la parole de « spécialistes des domaines » dans le dossier thématique.

Aucun modèle lucratif n'est recherché : l'ABF n'a pas prétention à faire du bénéfice mais souhaite toutefois ne pas la diffuser à perte et amortir les coûts afférents. (Cette activité était auparavant déficitaire pour l'Abis). Une cohérence écologique est également recherchée (papier/impression).

TARIFS EN RÉFLEXION

Adhérents abonné·e·s

Envoi en France (Hexagone + Outre-mer) :

- Personne physique : 35 €
- Personne morale : 70 €

Envoi à l'étranger :

- Personne physique : 45 €
- Personne morale : 80 €

Prix de vente au numéro : 25 €

Question des tarifs pour les abonné·e·s (personne physique - PP et morale - PM) non-adhérent·e·s pour envoi en France et à l'étranger.

Début de réflexion... Puisque :

- Les adhérents PP paieront : 20 € (adh) + 35 € (abo) = 55 €
- Les adhérents PM paieront : 260 € (adh) + 70 € (abo) = 330 €

Nous pouvons proposer pour inciter à l'adhésion :

Envoi en France :

- Abonné PP non-adhérente : 55 € ou 60 €
- Abonné PM non-adhérente : 90 € ou 95 €

Envoi à l'étranger :

- Abonné PP non-adhérente : 60 € ou 65 €
- Abonné PM non-adhérente : 95 € ou 100 €

En regardant la liste des abonnés 2020 à la revue, il y avait plusieurs collectivités étrangères de Suisse (16), Belgique (13), USA (4), Canada (4), Italie (4), Luxembourg (4), Allemagne (2), UK (2), République tchèque (1). Elles passent en majorité par une agence d'abonnement et ne sont pas adhérentes.

Le numéro 0 a bénéficié d'une subvention du SLL qui a permis d'absorber une partie des coûts d'infographie. Des réunions régulières se sont tenues avec l'infographiste. L'ABF souhaite bien entendu solliciter une aide plus pérenne.

Claire : Il est difficile de se projeter sur le nombre de ventes prévisionnelles. Cette proposition semble cohérente par rapport aux expériences passées, et à l'équilibre sur le résultat de vente escompté pour la 1^{ère} année.

>> l'avis du CN est requis sur la question des tarifs, à infuser. Anne-Marie se tient à disposition pour toute précision.

Le premier numéro sera diffusé en 2025.

2. LES ACTUALITÉS DES COMMISSIONS

COMMISSION FORMATION - Delphine et Cécile

12 sites + Fleury-Mérogis ont ouvert la session 2024-2025, ce qui représente 215 stagiaires (+ 15 détenus à Fleury-Mérogis) répartis dans les régions Alsace, Auvergne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Limousin, Midi-Pyrénées (réouverture), Normandie (réouverture), PACA, Pays de la Loire, Antilles-Guyane (dont Guadeloupe). Le volume reste constant par rapport à l'an dernier, malgré le fait de ne pas avoir encore récupéré la possibilité d'un financement par le Compte Personnel de Formation.

Plusieurs partenariats soutiennent l'organisation de cette formation : le site d'Alsace est désormais géré par la BDA, le site de Champagne-Ardenne fait l'objet d'un conventionnement tournant avec les 4 BD de la Région (cela relève de la BD de l'Aube pour 2024-2025), le site PACA est conventionné avec le CRFCB, le site du Limousin bénéficie d'une prise en charge du Cnfpt. Le site de la Guadeloupe est remobilisé suite aux difficultés subies il y a 3 ans. Les anciens élèves reviennent notamment pour reprendre cette formation, en plus de nouveaux élèves.

Un grand travail est conduit avec une juriste pour revoir les documents contractuels et le mode de fonctionnement de cette formation, en regard avec les attendus de la commissaire aux comptes et les exigences du RNCP. Le dossier RNCP est d'ailleurs rendu depuis le mois d'août et une réponse escomptée en février 2025. L'ABF espère pouvoir obtenir à nouveau la reconnaissance d'un titre professionnel pour la formation d'auxiliaire, et en sus de garantir aux élèves la possibilité de mobiliser leurs crédits CPF pour payer cette formation.

Le dossier pour répondre à l'audit de surveillance de Qualiopi est en préparation. La défense du dossier se déroulera les 9 ou 10 décembre. Un verdict positif est attendu car un grand travail a été mené sur l'harmonisation de la formation (pratiques et documents communs).

La commission Formation s'est étoffée et le prochain conseil de perfectionnement se tiendra le 6 janvier 2025. Cécile Trévian passe la main. Merci à Cécile pour sa grande implication pour la commission ! Merci également pour l'accompagnement de Delphine sur sa prise de poste sur les missions liées à la formation ! Violaine Godin et Pascale Vion proposent de reprendre cette commission en coresponsabilité.

>> Avis du CN sur cette co-responsabilité : validé à l'unanimité. Merci Violaine et Pascale !

Marie-Hélène souligne que le séminaire d'octobre 2023 a été très bénéfique pour les sites de formation et pour redonner un souffle commun à toutes les petites mains des sites.

Cécile : le BN a mis l'accent sur la formation, et cela est véritablement bénéfique. La reconduction d'un séminaire en 2025 est envisagée, avec la recherche active d'un lieu pour accueillir la commission (fiche projet en cours).

COMMISSION INTERNATIONALE - Éléonore

L'ABF a déposé une candidature pour un dossier d'accréditation « Erasmus+ et mobilité » suite à une présentation par l'Agence Erasmus+ France. Ce lourd dossier permet d'obtenir des financements sur tous les projets de mobilité entrante et sortante jusqu'en 2027 (programme porté par la Commission Européenne) à des fins d'éducation à destination des adultes.

La stratégie de développement est axée sur 2 objectifs :

- La mobilité sortante avec proposition d'un voyage d'étude annuel pour les adhérents de l'ABF (priorité sur personnes éloignées des grands centres urbains et en difficulté avec la mobilité à l'étranger et avec la langue)
- La mobilité entrante pour systématiser par le financement la présence de bibliothécaires étrangers sur congrès et les journées d'études nationales et régionales

Si la validation est obtenue, il sera ensuite possible de faire évoluer cette accréditation au fil du temps, avec pourquoi pas une entrée tournée vers les publics au-delà des bibliothécaires.

Guillaume Gast représente l'ABF dans les instances d'Eblida, en réunion ce jour à Strasbourg.

COMMISSION LÉGOTHÈQUE - Selma

Dans le fonctionnement tournant de la commission, une nouvelle coresponsabilité est désormais proposée au CN : Selma Soltani et Vincent Tommy.

>> Avis du CN sur cette coresponsabilité : validé à l'unanimité

COMMISSION ADVOCACY - Xavier

La commission Advocay propose elle aussi un fonctionnement avec une coresponsabilité. Xavier serait rejoint par Anne Verneuil.

>> Avis du CN sur cette coresponsabilité : validé à l'unanimité

La carte internationale des bibliothèques a évolué. En plus de pouvoir s'autoréférencer, il est possible d'ajouter des bibliothèques visitées à l'occasion d'un biblio-tourisme. Des indications sur la gratuité sont ajoutés ainsi que les actions des bibliothèques en faveur des objectifs de développement durable. Ces indicateurs font suite aux plaidoyers sur la gratuité et sur le développement durable. Une meilleure organisation dans la répartition du travail sur cette carte prend forme : c'est la commission Advocacy qui coordonne cette carte et non plus la commission International. Il est proposé que la modération soit réalisée a posteriori, pour facilité de gestion. Le CN en est d'accord, à l'unanimité.

La commission est sollicitée par Actuallité pour un article au sujet du plaidoyer sur la transition écologique des bibliothèques.

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES – Groupe de travail consacré aux statuts et concours - Dominique

C'est un travail de fond qui dure depuis 2 ans, autour de 3 sujets :

- Les conditions d'accès aux concours avec suppressions des conditions de diplômes obsolètes
- Les épreuves de concours
- La description des fonctions dans les statuts qui est obsolète

Le travail a été lancé par l'ABF auprès du SLL, puis étendus à d'autres associations de bibliothèques, puis à d'autres métiers (archives, musées, archéologues, enseignants artistiques).

Une nouvelle réunion s'est déroulée entre les instances du Ministère de la Culture en charge du livre (SLL), des archives, des musées et de l'archéologie d'une part, la direction générale des collectivités territoriales (DGCL) du Ministère de l'Intérieur, seule en charge des décrets relatifs à la fonction publique territoriale, d'autre part. La DGCL a conseillé d'impliquer dans un premier temps le Conseil supérieur de la fonction

publique territoriale (CSFPT), en particulier les représentants syndicaux qui y siègent. L'ABF a écrit au président du CSFPT, maire de Sceaux, et a des représentants des 6 syndicats siégeant au conseil (CFDT, CGT, FA-FPT, FO, FSU, UNSA). Il est intéressant de doubler ces courriers par des contacts au sein de chaque organisation. Si certain.e.s membres du CN ont des contacts privilégiés, ils/elles sont invités à en informer Dominique.

Delphine et Claire sont impliquées dans ce dossier et c'est Éléonora qui est la porte-parole du BN.

Un courrier du président du CSFPT reçu la semaine dernière nous informe que le Conseil va être associé au 1^{er} trimestre 2025 à des groupes de travail de la DGCL concernant notamment les concours et qui pourront traiter de la filière culturelle.

Un point d'étape va être diffusé au CN pour apporter toutes les précisions utiles sur ce dossier d'envergure.

COMMISSION NUMÉRIQUE - Julia

Les autres associations professionnelles ont rejoint l'ABF et l'ABD pour signer la lettre ouverte concernant les ressources numériques. Elle est désormais diffusée.

Médiapart sollicite un relais sur son blog. L'ABD, l'ADBGV et Carel sont d'accord mais l'ABF et l'Acim sont plus pondérés. Il est proposé par l'ABF d'être plus pro-actif dans la diffusion de cette lettre et de proposer la diffusion à divers médias, de différentes tendances, en s'appuyant sur un plan média complet qui ne relève pas uniquement de la presse : diffusion via FNCC, Courrier des maires, auprès des Ministres...). Julia suggère de rester plus habile en proposant ce texte commun pour une diffusion plurielle plutôt qu'une diffusion ciblée sur Médiapart, en réponse à leur sollicitation. Jérôme Belmon (SLL) était présent aux journées d'études de l'ABD et a donné un avis tout à fait positif sur cette lettre ouverte, cela encourage donc également une diffusion plurielle.

Anne-Marie : l'idée d'un déploiement via un plan média et très intéressante mais cela demande une interconnaissance avec les organes de presse et d'établir ce plan média. Qui pour y travailler ?

La réponse adressée dans l'immédiat à Médiapart est celle que l'ABF ne publiera pas en son nom sur le blog de Médiapart mais qu'une diffusion large à l'égard de la presse va être lancée.

Par ailleurs, la commission numérique est très sollicitée par la presse (sujets des médiateurs numériques, de l'illectronisme). L'interpellation par l'ANCT au sujet des CNFS laisse des indices inquiétants sur la suite du dispositif et de son financement. Dominique indique que les récents « Etats généraux de l'information » mentionnent bien les médiathèques comme étant des lieux incontournables pour l'esprit critique. Cyrille indique que le financement des fablabs est lui aussi en baisse, autre signal inquiétant.

3. LES TRAVAUX DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

LE CHANTIER DES ARCHIVES DE L'ABF (Claire)

Ce chantier bénéficie de l'aide d'archivistes professionnels du Rn2A (Rassemblement national d'action des archivistes) encadrée par une convention avec l'ABF.

L'inventaire a été réalisé au siège à Paris et dans le local d'Herblay. Bonne nouvelle : beaucoup de choses sont à détruire, mais il y a encore beaucoup de travail, d'où l'intérêt de créer un véritable groupe de travail dédié. Un document de synthèse a été compilé. Il fait état des arbitrages à tenir sur propositions du groupe de travail pour esquisser un plan de valorisation de ces archives. Il faut savoir que l'ABF n'est pas tenue d'une autre obligation légale autre que celle d'une conservation des dossiers administratifs pendant 10 ans. C'est donc à l'ABF de déterminer sa propre politique d'archivage : durée par typologie et thématique des documents + arbitrage sur les archives de l'Abis + choix de rapatriement éventuel de l'ensemble des archives au siège de l'ABF. Le chantier est par ailleurs multiple :

- Archives nationales : finir l'inventaire et identifier les lacunes entre les documents conservés au siège et à Herblay, finir le tri des archives rue de Chabrol, programmer le déshiquettage des archives à détruire (logistique à caler), faire un plan de classement et de rangement au siège, mettre fin à la location du local à Herblay
- Archives des groupes régionaux : lancer la chasse aux archives auprès de tous les membres des Comités régionaux passés, dresser un état des lieux pour chaque groupe (tableau de recensement proposé par le RN2A sera bientôt finalisé et partagé). Idem pour les commissions, comités et groupe de travail => pensez à la transmission des archives dans le contexte des élections des nouveaux Comités régionaux !
- Archives des sites de formation : nécessité de conserver certains documents réclamés par les organismes de suivi ou de financement et par des anciens élèves (archives ABF national + de chaque site de formation en région) => la problématique des données personnelles est également à finement étudier (David est le référent RGPD de l'ABF).
- Archives en format numérique : créer une arborescence et la faire respecter à tous les niveaux (national, groupes régionaux, formation, commissions, comités...) Cette démarche, qui concerne la quasi-totalité des archives depuis le milieu des années 2010, sera engagée dans un second temps et ne concernera pas le rétrospectif.

Le besoin de créer un groupe de travail pour piloter ces différents chantiers, les suivre et solliciter tous les arbitrages nécessaires est donc prégnant.

4. LE BILAN DES OPÉRATIONS SÉDUCTION DU 3 OCTOBRE 2024

GROUPE RÉGIONAL	NB DE NOUVEAUX PARTICIPANTS	REMARQUES
Champagne-Ardenne	0	
Auvergne	4-5 déjà convaincus par l'ABF	Difficulté à trouver un lieu
Centre	1 personne	
Pays de la Loire	5 personnes, dont 2 nouveaux	Continuité assurée pour le CR mais pas de volonté pour prendre la présidence du groupe
Bretagne	2 rdv à Quimper et Rennes (5 personnes)	Apéros ABF courants et l'annonce du congrès 2026 à Rennes stimulent des participation, renouvellement partiel du CR en bonne voie
Haut-de-France	8 à Lille, 17 à Dunkerque	
Ile-de-France	2 rdv, 6 nouvelles personnes	
Normandie	17 personnes captées via le voyage à Montréal	2 départs du CR mais des adhérents avec l'envie de s'y investir
PACA	8 à Avignon	
Poitou-Charentes	7 personnes	
Languedoc-Roussillon	2 personnes	
Lorraine	Pas de rdv déployé le 3 octobre mais valorisation des activités de l'ABF + coup de promotion à l'occasion de la prochaine journée d'étude	Renouvellement partiel du CR à l'horizon
Rhône-Alpes	0 mais nouveaux contacts tissés depuis le congrès pour élargir le CR	

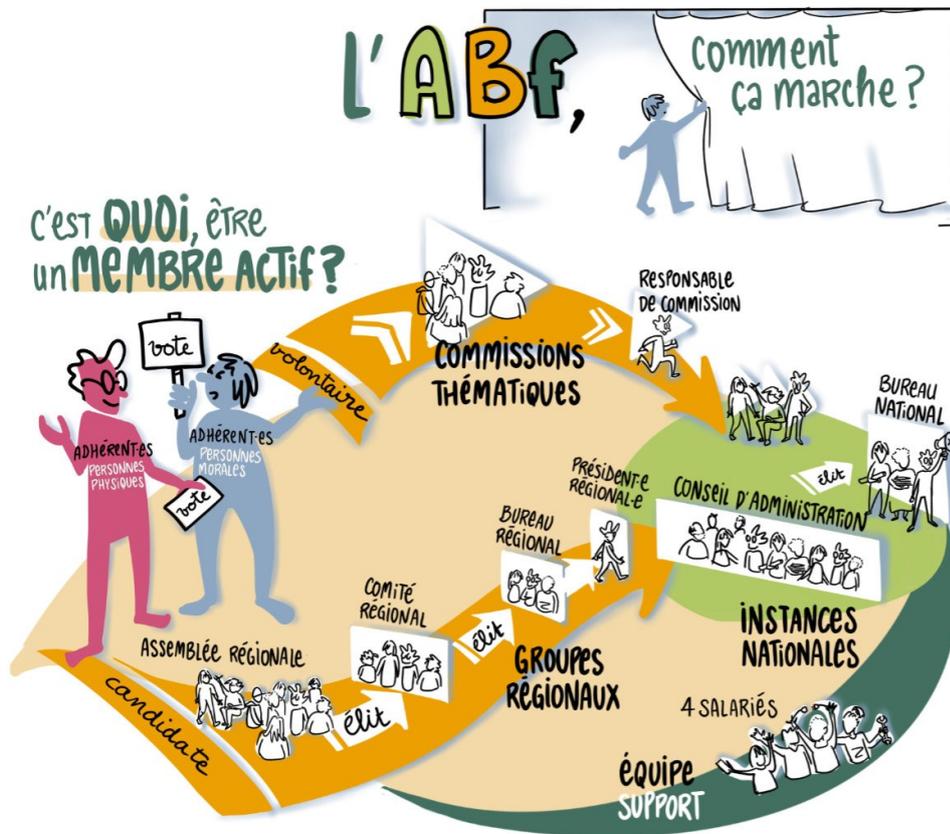
5. ÉLECTIONS À VENIR

Les documents utiles à l'organisation des prochaines élections ont été envoyés par Claire. Pour rappel : les nouveaux statuts sont validés mais le règlement intérieur de l'ABF ne le peut avant la publication d'une nouvelle plateforme (en cours de construction par le Ministère de l'Intérieur) qui permettra son dépôt pour validation. Aucune alternative n'est proposée en cette attente (devait être diffusée en septembre 2024).

Les élections à venir doivent s'appuyer sur les nouveaux statuts. Il faut bien avoir en tête que :

- Les adhérents du groupe régional votent pour un Comité régional qui définit ensuite la distribution des postes au Bureau ;
- Il n'y a plus besoin de rédiger des candidatures au poste de président·e car cela fera l'objet d'une élection directe par le Comité régional (et non plus par l'ensemble des adhérents du groupe) ;
- Une coprésidence est possible.

Une synthèse graphique sur le fonctionnement de l'ABF est diffusée, à relayer sans modération :



ce qui CHANGE avec les STATUTS 2024	
PROXIMITÉ	16 groupes régionaux à 24
STABILITÉ	4 ans, c'est la durée d'un mandat
RENOUVELLEMENT	2 mandats consécutifs, c'est le maximum pour un·e président·e



Association des Bibliothécaires de France

© CC-BY-NC SOLEMAN BIHAN

Hélène annonce qu'elle est prête à rempiler pour un nouveau mandat en tant que Présidente si le CN en est d'accord !

Hélène clôture le CN en rappelant combien ce CN est à nouveau à l'image des 3 années écoulées : denses, riches, avec des dossiers qui avancent avec beaucoup de travail fourni et une implication collective très forte ! Merci à toutes et à tous, merci aux collègues qui s'appêtent à passer la main, tout en restant actifs à l'ABF sous d'autres formes d'engagement...

RDV au séminaire des 8 et 9 février 2025 à Rennes !